

# Les plateformes d'orientation et coordination dans le cadre du parcours de bilan et intervention précoce pour les enfants avec des troubles du neurodéveloppement

*Dr Odile de JONG*

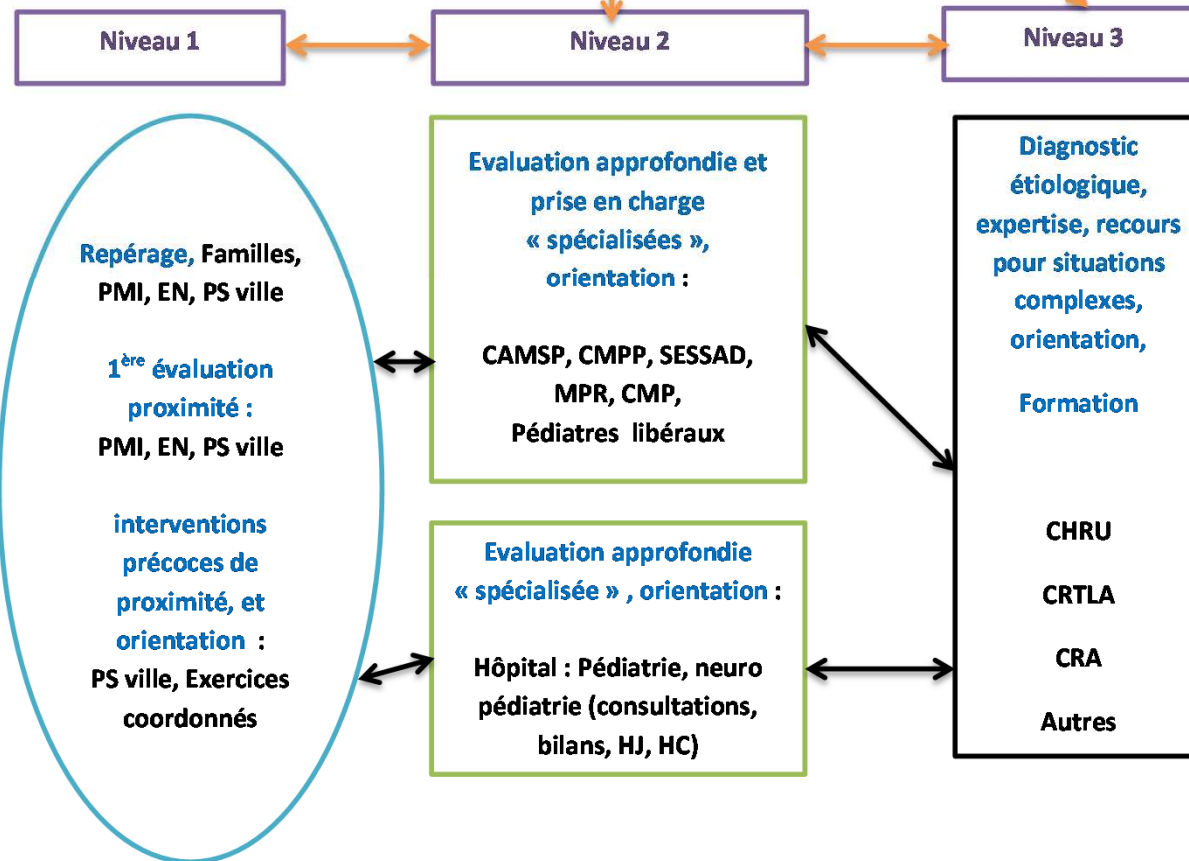
*Conseiller médical à la délégation territoriale de Meurthe et Moselle ARS GE et copilote du parcours de santé de l'enfant et l'adolescent Projet Régional de Santé*

## Projet régional de Santé 2017-2022

**Objectif : « Mettre en œuvre un parcours coordonné pour les jeunes enfants présentant des troubles du neuro-développement : repérage, évaluation, prise en charge globale précoces »**

**→ organisation territoriale graduée et fonctionnelle comprenant trois niveaux interdépendants**

Maternités, COPEGE périnatalité et suivi de nouveaux nés vulnérables



Place de l'offre dans le parcours

## Un cadre national

### La stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro développement (avril 2018) :

→ Un total de 101 mesures dont 35 concernent les ARS

→ 5 engagements :

1. Remettre la science au cœur de la politique publique de l'autisme en dotant la France d'une recherche d'excellence
- 2. Intervenir précocement auprès des enfants**
3. Rattraper notre retard en matière de scolarisation
4. Soutenir la pleine citoyenneté des adultes
5. Soutenir les familles et reconnaître leurs expertise

## Un cadre national

**Engagement de la stratégie : « intervenir précocement auprès des enfants » :**

- **Mesures 31 et 32 : SENSIBILISATION DES PROFESSIONNELS DE LA PMI ET EDUCATION NATIONALE, ET PROFESSIONNELS DE SANTÉ**
- **MESURE 34 : MISE EN PLACE D'UN FORFAIT D'INTERVENTION PRÉCOCE EN LIBÉRAL**
- **MESURE 35 : CRÉATION DE PLATEFORMES DE COORDINATION ET D'ORIENTATION AUTISME/TND**

# Plateformes d'orientation et de coordination

## Dispositions réglementaires en vigueur

- Article 62 de la LFSS pour 2019 inscrit le forfait précoce à l'article L2135-1 du code de la santé publique et à l'article L174-17 du code de la sécurité sociale
- Circulaire N°SG/2018/256 du 22 novembre 2018 relative à la mise en place des plateformes d'orientation et de coordination dans le cadre du parcours de bilan et d'intervention précoce pour les enfants avec des troubles du neuro-développement
- Décret n°2018-1297 du 28 décembre 2018 relatif au parcours de bilan et intervention précoce pour les troubles du neuro-développement
- Arrêté du 16 avril 2019 relatif au contrat type entre plateforme et professionnels libéraux non conventionnés (ergothérapeutes, psychomotriciens, psychologues)

# Plateformes d'orientation et de coordination

## Dispositions réglementaires en cours

- Un arrêté définissant l'expertise spécifique demandée aux psychologues et leurs modalités d'intervention précoce
- Une instruction aux ARS présentant notamment le schéma de facturation ainsi que différents outils en cours d'élaboration

# Création de plateformes de coordination et d'orientation autisme/TND (mesure 35) et forfaits (mesure 34)

## Plateformes de coordination et orientation parcours précoce de l'enfant avec difficultés fonctionnelles (TND)

- portées par des structures de ligne 2 désignées par l'ARS
- chargées de la coordination et de la mise en œuvre des parcours de bilan et intervention précoce destinés aux enfants de moins de 7 ans présentant des TND avec également :
  - Appui aux professionnels de ligne 1 (médecins, auxiliaires médicaux, éducateurs petite enfance ...)
  - Structuration de l'offre d'intervention de la seconde ligne et liens avec la 3ème ligne (CRA, CRTLA, ..)
  - Coordination des interventions des professionnels libéraux



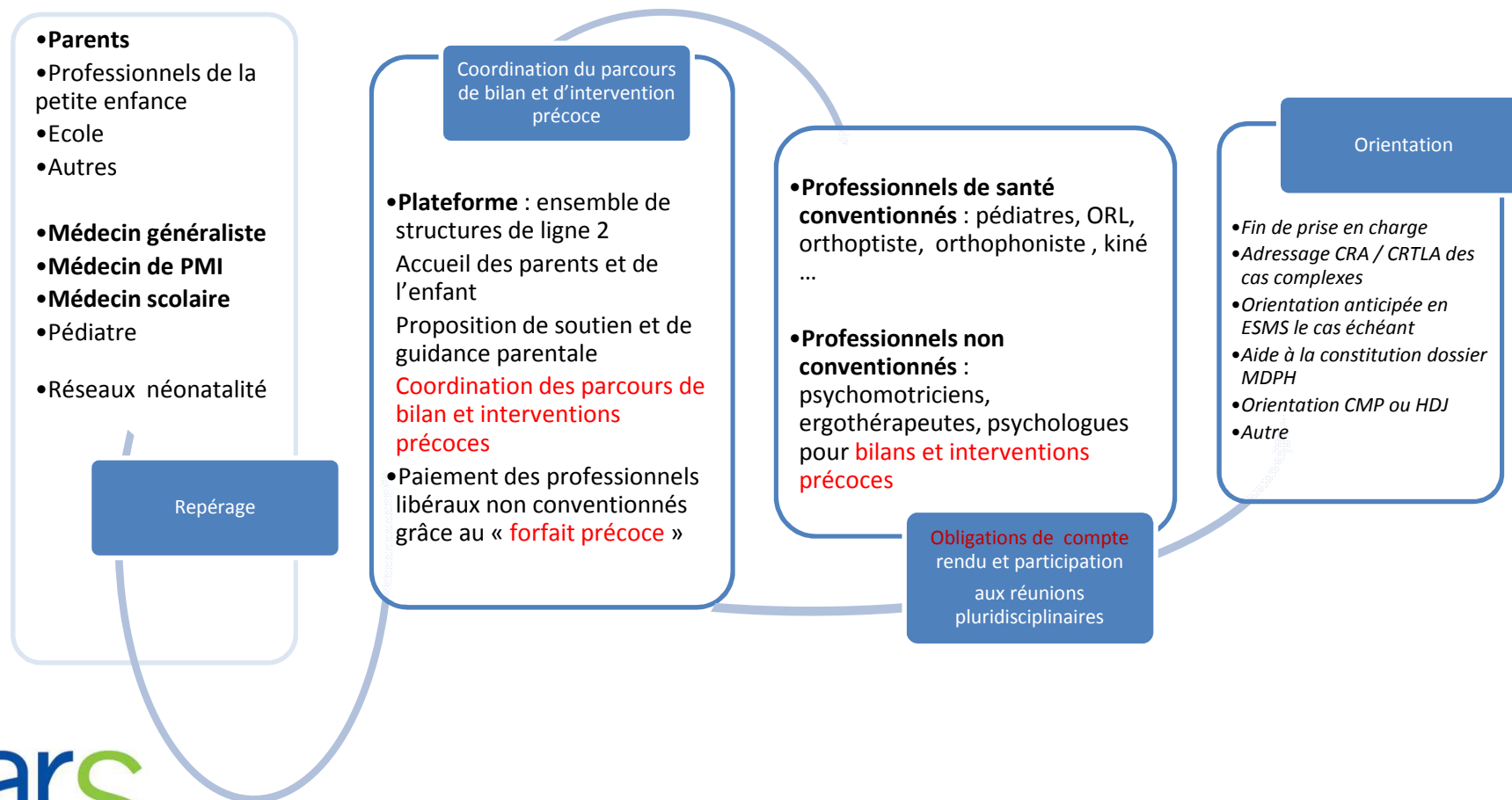
# Création de plateformes de coordination et d'orientation autisme/TND (mesure 35) et forfaits (mesure 34)

## Mise en place d'un forfait d'intervention précoce (mesure 34)

- Le parcours peut se faire dans la structure ou en libéral. Le parcours en libéral mobilise des professionnels conventionnés (pédiatres, orthophonistes, kinés ..) ou pas (psychomotriciens, ergothérapeutes, psychologues)
- Les professionnels non conventionnés sont pris en charge par l'assurance maladie dans le cadre du « **forfait précoce** »

# Plateformes de coordination et d'orientation

## Schéma du parcours de bilan et d'interventions précoces



# PARCOURS PRÉCOCE TND

## FOCUS SUR LE DÉCRET N°2018-1297 DU 28/12/2018

- Les modalités de constitution par les structures désignées par l'ARS des plateformes de coordination et d'orientation (*ESMS ou service hospitalier autorisé en psychiatrie*)
- Les conditions de déclenchement du parcours (***prescription médicale validée***)
- Les conditions de prise en charge des forfaits de bilan et d'intervention précoce par l'assurance maladie dans le cadre de ce parcours
- Les obligations d'information
- Les délais à respecter (*15j, 3mois, 6mois, 12mois +6*)
- Les conditions de sortie du parcours

# PARCOURS PRÉCOCE TND

## FOCUS SUR LES DÉLAIS

	Entre	et
15 jours	Réception de la prescription médicale initiale	Validation par un médecin exerçant dans la structure désignée ou dans une structure liée à celle-ci par la convention constitutive
3 mois	Validation de la prescription médicale initiale	1 <sup>er</sup> RDV avec professionnel contribuant au diagnostic
6 mois	1 <sup>er</sup> RDV (début du parcours)	Première rencontre de synthèse au sein d'une des structures de la plateforme avec l'enfant et sa famille
12 mois + 6 mois max	1 <sup>er</sup> RDV (ergo, psychomotricien, psychologue)	Fin de prise en charge par l'assurance maladie du « forfait précoce » (= remboursement à la plateforme) De prise en charge en attente décision CDAPH

# PARCOURS PRÉCOCE TND

## FOCUS SUR LES CONTRATS TYPE

- Fixe les modalités de collaboration du professionnel libéral au parcours de bilan et d'intervention précoce pour les troubles du neuro-développement organisé par la plateforme
- Ce texte réglementaire prévoit :
- Les engagements à respecter les recommandations de bonne pratique professionnelle (notamment HAS)
- Les conditions de retours d'information à la plateforme (comptes-rendus de bilan et intervention précoce)
- Les modalités de rémunération des prestations effectuées :
  - Evaluation ergothérapique et bilan psychomoteur (140€)
  - Evaluation psychologique sans et avec tests (170€/300€)
  - Bilan + 35 interventions ergoth./psychomot. (1500€) (nombre, durée et fréquence à adapter en fonction âge et capacités de l'enfant)

# Parcours précoce TND

## Documents/ outils en cours d'élaboration

- Un modèle d'arrêté de désignation des structures désignées (SD) par le DGARS
- Un modèle de **convention de financement des structures désignées / CPAM** comprenant les outils de remontée d'information nécessaire aux CPAM pour rembourser les SD (liste des enfants inclus, facture)
- Un modèle de convention d'objectifs structures désignées / ARS
- **Un outil d'aide au repérage précoce des risques d'un trouble du neuro-développement (TND) à destination des médecins de la 1<sup>ère</sup> ligne**
- **Un formulaire d'adressage vers la plateforme pour les médecins de la 1<sup>ère</sup> ligne**
- Une foire aux questions
- Des modalités de suivi de l'activité des plateformes
- Un cahier des charges SI sur le suivi des parcours
- Une campagne de sensibilisation par la CNAM des professionnels de santé (site Ameli, etc.)

# CALENDRIER DE DÉPLOIEMENT DES PLATEFORMES

## AU NIVEAU MACRO

- Concertation avec les acteurs : juillet 2018 – février 2019
- Cadrage juridique : novembre 2018 – mai 2019 (loi, décret, arrêté, circulaire)
- Définition du circuit de facturation et de remboursement des plateformes pour éviter paiement direct par les familles des forfaits de bilan et d'intervention précoce
- Appel à manifestation d'intérêt des ARS – 1er semestre 2019
- Choix des plateformes par les ARS
- Déploiement territorial et montée en charge
- Sensibilisation de la ligne 1
- Repositionnement de la ligne 3 (CRA, CRTLA)
- Réalisation SI
- Evaluation



## SENSIBILISATION AVEC LES PROFESSIONNELS DE 1<sup>ER</sup> LIGNE

- Médecins généralistes
  - Profiter de la mise en œuvre de la consultation très complexe (cotée CCE – 60€)(TSA)(avec consultation de suivi cotée CCX – 46€)
  - S'articuler avec les examens du carnet de santé
- Médecins généralistes / PMI / scolaires
  - Elaboration par un **groupe pluri-professionnel d'experts d'une grille de repérage de signes d'alerte simples** pour adresser aux plateformes les enfants présentant des écarts inhabituels de développement et engager ainsi bilans et interventions
  - ... en cohérence avec le groupe de travail HAS sur les signaux d'alerte TND pour les enfants vulnérables
  - Préparation **formulaire d'adressage** permettant un échange d'informations avec le médecin de la plateforme



## SENSIBILISATION AVEC LES PROFESSIONNELS DE 1<sup>ER</sup> LIGNE

Prise en compte de la **transformation de l'offre en proximité**

Maillage sur les territoires **d'organisations en exercice coordonné** de type Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) ou équipe de soins primaire (ESP), à l'échelle d'une patientèle, ou encore communautés pluriprofessionnelles de santé (CPTS) à l'échelle d'un territoire, qui portent des projets de santé pouvant comporter des axes sur la santé de l'enfant

→ Émergence de projet formalisé autour d'une coordination de parcours précoce de l'enfant TND réalisée par l'équipe pluriprofessionnelle d'une MSP

☞ Partenariat avec plateforme parcours précoce TND



# ***ET DANS LA REGION GRAND EST ?***

# Plateformes d'orientation et de coordination en région Grand-Est

## Principe retenu dans la région :

Adossement à la plateforme de diagnostic précoce autisme elle-même adossée aux CAMSP : une mission supplémentaire avec un périmètre élargi aux TND

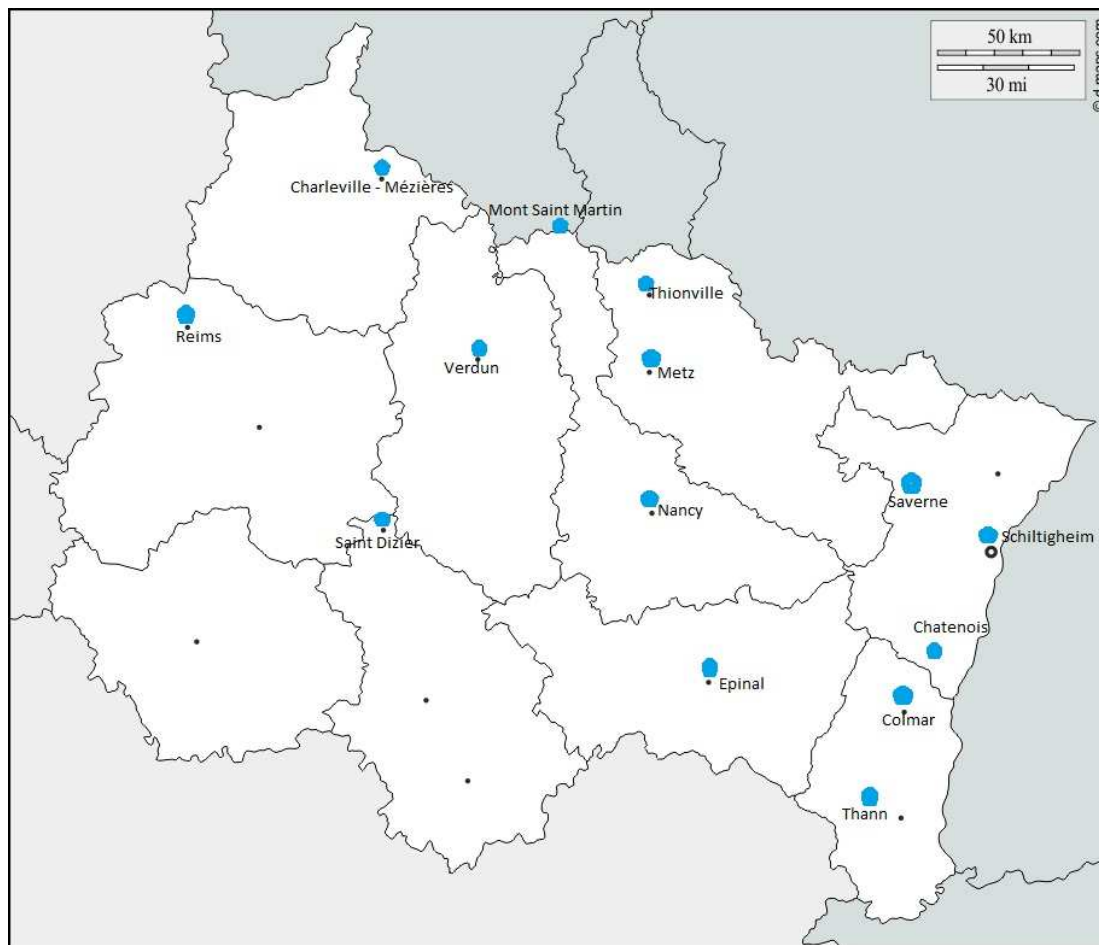
Partenariat entre structures de niveaux 2 +

Un seul porteur juridique médico-social et une couverture départementale (si au moins 2 plateformes de diagnostic autisme, conventionnement (antenne ou partenaire de niveau 2)

D'ici 2022 : une plateforme par département avec au moins 2 plateformes en 2019

Appel à manifestation d'intérêt (AMI) auprès des 14 plateformes de diagnostic autisme, en mars - avril 2019

## Répartition géographique des 14 plateformes diagnostic précoce dans la région GE



# Plateformes d'orientation et de coordination en région Grand-Est

- 13 projets déposés concernant 8 départements
- Commission d'analyse ARS des pré-projets : sélection de 2 pré projets pour une mise en œuvre prévisionnelle en 2019
- Cible : maillage 2022
- Evaluation des 14 plateformes de diagnostic autisme de la région : lancement de la mission mai 2019 , résultats attendus pour septembre 2019



***MERCI POUR VOTRE  
ATTENTION***